Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Régime de paiement de base
Campagne 2016

Clause C
Première vague

**à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 17 mai 2016**

Annexe au formulaire de demande
Transfert de Droits à Paiement de Base (DPB) intervenant au plus tard le 17 mai 2016, en accompagnement d'un transfert indirect de foncier

Le cédant transfère les DPB présents dans son portefeuille et qui ont été créés en 2015 sur les surfaces transférées en 2016 et identifiées ci-dessous :

Numéro d'îlot 2015 RPG du cédant	**Numéro de parcelle 2015** RPG du cédant	**Numéro Pacage du cédant** ou si le cédant a bénéficié d'un transfert de référence historique en 2015 sur ces terres, numéro Pacage de l'agriculteur qui détenait les terres en 2014